



**XIIIe session du Comité mixte
Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie**

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie se sont réunis à Québec du 15 au 17 mars 2022.

Au terme de leurs travaux, ils ont adopté la résolution suivante :

Attendu que l'égalité de droits des femmes et des hommes est inscrite dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies ;

Considérant que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à l'unanimité des membres de l'Organisation des Nations Unies en 1995 constituent les principaux documents de politique mondiale en matière d'égalité des genres ;

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes relève d'une responsabilité commune ;

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte et que les violences à l'égard des femmes persistent au sein de la société ;

Considérant que la budgétisation sexospécifique, qui analyse sous l'angle du genre toutes les formes de dépenses et de recettes publiques, participe à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;

Considérant que l'approche différenciée selon les sexes, qui intègre la dimension de genre dans le contenu de toutes les politiques publiques, participe à une approche intersectorielle des problèmes d'inégalités ;

Considérant que les inégalités salariales entre les femmes et les hommes affectent directement l'autonomie financière des femmes et augmentent le risque de pauvreté ;

Considérant que la représentation équilibrée des genres dans l'espace public favorise la cohésion sociale ;

Considérant que les femmes sont encore largement sous-représentées aux postes clés de décision ;

Considérant que les stéréotypes sexistes constituent une cause profonde des inégalités entre les femmes et les hommes et touchent toutes les sphères de la société ;

Considérant que l'éducation, l'information et la sensibilisation jouent un rôle important dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;

Considérant que la pandémie de la Covid-19 a exacerbé les inégalités existantes entre les genres ;

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir l'entrepreneuriat féminin et de favoriser la participation des femmes à la dynamique économique ;

Considérant l'importance de sensibiliser la société au problème du harcèlement sexuel dont les femmes sont victimes, notamment sur le lieu de travail, dans les lieux publics et sur internet ;

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec – Parlement de Wallonie :

Se réjouissent des démarches entreprises par leurs gouvernements respectifs en vue de garantir les droits des femmes par des initiatives telles que le « Plan Genre » et la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 ;

Soulignent que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition fondamentale à la réalisation du plein potentiel de la société ;

Soulignent que les progrès en matière d'égalité ne sont pas acquis et qu'une action forte des responsables politiques est nécessaire afin de maintenir et de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ;

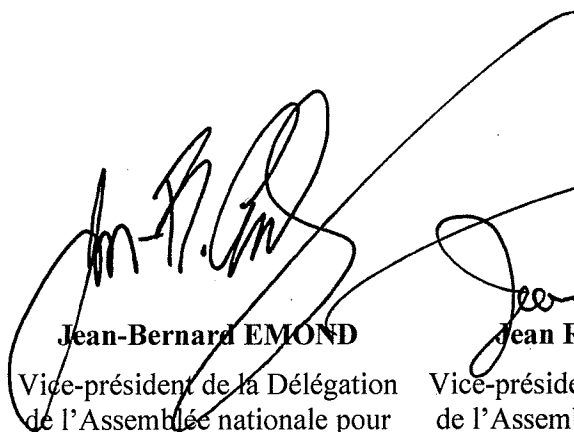
Appellent leurs gouvernements respectifs à tenir systématiquement compte de la dimension du genre à toutes les étapes de la conception des politiques publiques ;

Appellent leurs gouvernements respectifs à accentuer leurs efforts dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;

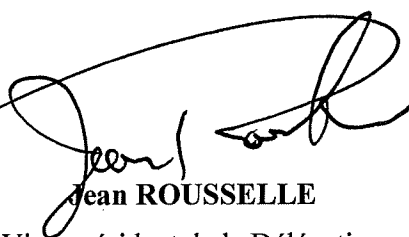
Conviennent de maintenir des échanges constructifs en matière de droits des femmes.



Jean-Claude MARCOURT
Président du
Parlement de Wallonie



Jean-Bernard EMOND
Vice-président de la Délégation
de l'Assemblée nationale pour
les relations avec la Région
wallonne



Jean ROUSSELLE
Vice-président de la Délégation
de l'Assemblée nationale pour
les relations avec la Région
wallonne